

CHRONIQUE LOCALE.

Les premiers jours de l'année ramènent une cérémonie grave et sérieuse, qui s'accomplissait jadis au milieu du bruit et des cris, comme si les jeunes gens qui devaient y prendre part eussent eu besoin de s'étourdir pour s'en cacher à eux-mêmes l'importance. Le pays appelle ses plus vigoureux adolescents sous les armes. Le sort va décimer les familles ; qui va partir ? qui restera ? Autour de l'urne se voyaient jadis des visages trop souvent abrutis par l'ivresse, et trop souvent encore, la jeunesse des villages profitait de ces rapprochements pour assouvir d'anciennes inimitiés. Depuis que les Orphéons réunissent l'élite des jeunes garçons sous leurs bannières, ces mœurs sauvages tendent à disparaître, et cette année, plus d'un chef-lieu des bords de la Saône a été témoin de fêtes charmantes à propos de ce jour terrible de la conscription. Les villages accouraient sous leurs pacifiques drapeaux, et les populations étonnées entendaient des concerts au lieu de cris affreux, voyaient des scènes de cordialité et de sympathie, au lieu de ces batailles dont les mères conservaient de si tristes souvenirs ; grâce à la musique les mœurs de nos campagnes vont se modifier, s'adoucir et donner une fois de plus raison à ce philosophe qui disait qu'on voyait rarement un musicien criminel.

— L'Académie a tenu le 8 mars sa séance publique. MM. Reignier et Mollière ont prononcé leur discours de réception. M. Tisseur a lu, avec l'esprit qu'on lui connaît, une très-belle pièce de vers qui a été vivement applaudie.

— Le 16 février, des essais définitifs et qui ont parfaitement réussi ont été faits sur le chemin de fer de la Croix-Rousse, pour le transport des voitures, marchandises et fardeaux à l'aide et par le moyen de trucs ingénieux.

— Le Musée d'Art et d'Industrie, fondé par la Chambre de commerce de Lyon, dans l'intérêt de l'industrie, est ouvert au public, les dimanches et les jeudis, de onze heures du matin à trois heures du soir, depuis le 6 mars 1864.

Une salle de travail est réservée aux personnes qui voudront consulter les portefeuilles, les collections et publications que possède ce Musée ; ces personnes seront admises les mardis, les mercredis, les vendredis et les samedis, aux mêmes heures, après avoir eu soin toutefois de se faire délivrer préalablement un permis par M. le directeur de l'établissement.

Le Musée et les bureaux de la direction sont situés au deuxième étage du Palais du Commerce.